



Politique 2013-2016
Sûreté Nucléaire

Politique 2013-2016

Sûreté Nucléaire

Les principes d'organisation et d'actions définis dans la **Charte Sûreté Nucléaire** et mis en œuvre au sein du groupe ont permis d'obtenir des améliorations significatives sur le plan de la sûreté.

Dans le prolongement de la Charte, la présente Politique précise les priorités du groupe en matière de sûreté nucléaire sur la période 2013 - 2016, horizon du Plan d'Actions Stratégique.

La Politique couvre les **activités exercées par les entités du groupe** dans leurs responsabilités d'exploitant, d'opérateur industriel, de prestataire de services, en France et à l'international. Elle s'intéresse à chacune des phases de vie des installations de leur conception à leur démantèlement. Elle s'applique aux activités opérationnelles et à celles qui les supportent.

La Politique intègre les **évolutions réglementaires récentes** en France et à l'international. Elle prend aussi en compte les premiers résultats des démarches d'évaluation complémentaire de sûreté post-Fukushima, et les recommandations de l'Autorité de sûreté nucléaire française relatives au management de la sûreté et de la radioprotection du groupe.

Les **objectifs visés** sont qu'un haut niveau de sûreté soit assuré pour nos installations et pour nos produits et services, qu'une solide culture de sûreté soit partagée en interne et par nos intervenants extérieurs, que la sûreté nucléaire soit intégrée dans l'ensemble des processus.

Ces objectifs **reposent en particulier** sur un principe de transparence et un dialogue de qualité avec les parties prenantes internes et externes, ainsi que sur une démarche d'amélioration continue dont l'analyse et le partage d'expérience constituent les moteurs essentiels.

La présente Politique **est déclinée** dans les cartes d'objectifs des entités opérationnelles et fait l'objet d'un suivi régulier au niveau du groupe. Ce suivi a pour but de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des orientations prises pour atteindre les objectifs fixés. En cela, il répond aux règles techniques générales applicables aux Installations Nucléaires de Base en France.


La Politique **est applicable** aux intervenants extérieurs et est jointe aux contrats s'appliquant aux activités couvertes par cette Politique.

La Politique Sûreté Nucléaire du groupe **est complémentaire** aux Politiques Santé Sécurité et Environnement déjà existantes, couvrant ainsi l'ensemble des intérêts protégés.



Luc Oursel,

Président du Directoire
AREVA



Les objectifs visés par la
Politique Sûreté Nucléaire
sont **déclinés dans
les trois domaines
que sont :**

**01 LA SÛRETÉ DES
INSTALLATIONS**

**02 LA SÛRETÉ DE
L'EXPLOITATION**

**03 LE MANAGEMENT
DE LA SÛRETÉ**

DANS LE CADRE DE CETTE



SÛRETÉ DES INSTALLATIONS

- Formaliser un processus groupe de maintien en **conformité** des installations et de réalisation des démonstrations associées appelées lors des réexamens de sûreté.
- Mettre en œuvre des actions volontaristes de réduction des **termes sources** présents dans les installations, notamment vis-à-vis de l'incendie, des déchets en exploitation, et des déchets anciens présents sur les sites AREVA.
- Veiller à la **performance** des dispositions matérielles de prévention des risques, en particulier en matière de **confinement**, de **sûreté-criticité**, et de **radioprotection**, par le respect des exigences définies associées aux dispositions matérielles correspondantes.
- Renforcer les organisations et les moyens à mettre en œuvre en **cas d'accidents** et les tester par des exercices réguliers.



SÛRETÉ DE L'EXPLOITATION

- Développer et contrôler le niveau de **culture de sûreté** des intervenants internes et des intervenants extérieurs, et renforcer la présence des managers et responsables opérationnels sur le terrain.
- Améliorer le caractère opératoire des **documents d'exploitation** et d'intervention, sur la base notamment d'une implication forte des intervenants internes et externes.
- Déployer des **processus de prévention robustes** et formalisés vis-à-vis des situations transitoires, peu courantes, ou à risques spécifiques (coactivités, consignations, travaux à feu nu, gammagraphies, travaux en milieu radioactif, ...).
- Intégrer les aspects **Facteurs Organisationnels et Humains** (FOH) dans les analyses de sûreté liées aux modifications d'installations, réaliser des examens approfondis des causes de tous les événements significatifs du groupe, et renforcer l'exploitation du **retour d'expérience** tiré des événements par les différentes entités du groupe.



MANAGEMENT DE LA SÛRETÉ

- Disposer en permanence d'une organisation basée sur des principes clairs de partage de **responsabilités** et de délégation de pouvoirs, et s'appuyer sur un processus robuste d'évaluation de l'impact sur la sûreté en cas de changement d'organisation.
- Renforcer la qualité des **contrôles internes** ainsi que la traçabilité des actions de suivi correspondantes.
- Développer les **compétences** sûreté des postes opérationnels et valoriser les postes de la filière métiers Sûreté-Santé-Sécurité-Développement Durable, par la promotion de parcours qualifiants et par une offre accrue de formations spécifiques.
- Décliner la politique industrielle et de **sous-traitance** du groupe, et veiller à la qualité de la prise en compte des exigences de sûreté dans le processus Achats (prescription, choix de l'intervenant, surveillance, appréciation de la prestation, ...).

INDICATEURS GLOBAUX PERFORMANCE

Pour suivre les évolutions en matière de sûreté nucléaire, le groupe s'appuiera en particulier sur des indicateurs de performance globalisés sur le périmètre groupe, répartis dans chacun des trois domaines visés par la Politique, et qui feront l'objet d'un suivi semestriel au niveau de la Direction Générale :

- 1 Nombre d'événements significatifs ou intéressants, impliquant la fonction de sûreté "criticité" ;
- 2 Nombre d'événements significatifs ou intéressants de rupture de confinement* ;
- 3 Travailleur ou personnel ayant reçu une dose efficace organisme entier supérieure à 14 mSv par an ;
- 4 Aucun événement significatif de niveau 2 sur l'échelle INES ;
- 5 Ratio du nombre de reclassements** par l'ASN sur le nombre d'événements significatifs (sur le périmètre des INB en France) ;
- 6 Ratio du nombre d'événements significatifs de niveau 1 sur le nombre d'événements significatifs de niveau 0 (indicateur "taux de prévention des événements") ;
- 7 Taux de nouveaux chefs d'installation à enjeux Sûreté-Santé-Sécurité-Environnement ayant suivi un parcours qualifiant à la prise de poste.

Ces indicateurs globaux sont complétés au niveau de chaque entité opérationnelle par des indicateurs de suivi d'avancement de programmes impactant la sûreté :

- 8 Taux de réalisation des programmes de vérification de la conformité des Eléments Importants pour la Protection (sur le périmètre des INB en France) ;
- 9 Taux de réalisation des programmes de contrôles internes ;
- 10 Taux de réalisation des actions de surveillance des intervenants extérieurs en lien avec la Directive groupe.

* Y compris les événements conduisant à la sollicitation d'une rétention

**Y compris les demandes de l'ASN de déclaration suite à une inspection

GLOSSAIRE

Dose efficace : C'est la somme des expositions interne et externe d'un individu à des rayonnements ionisants (énergie reçue et effets liés à la nature des rayonnements). Elle globalise les effets sur l'ensemble du corps d'un individu en tenant compte des différences de sensibilité entre les organes. Elle s'exprime en mSv, sous-unité du Sv (1 Sv = 1 000 mSv).

Eléments importants pour la protection (EIP) des intérêts visés par la loi : Notion introduite dans l'Arrêté INB, qui succède à la notion d'Equipement Important pour la Sûreté. Les EIP et les exigences définies afférentes doivent être identifiés et leur liste tenue à jour par l'exploitant ; ce dernier doit mettre en œuvre une organisation adéquate pour s'assurer de la pérennité de la qualification des EIP et du respect des exigences définies.

Événement significatif : Fait ayant un impact réel ou potentiel sur la sûreté et/ou sécurité des installations et/ou sur l'environnement (naturel ou humain) du site, faisant l'objet d'une déclaration aux Autorités administratives compétentes.

Installations à enjeux Sûreté Santé Sécurité Environnement : Elles comprennent notamment les installations nucléaires, les installations à risques technologiques majeurs de type SEVESO, les installations minières en exploitation, les installations industrielles soumises à enquête publique.

Intervenant extérieur : Personne physique ou morale autre que l'exploitant et ses salariés, réalisant des opérations ou fournissant des biens ou services qui participent à une activité ou à un Elément Important pour la Protection ou qui participent à une action prévue par l'Arrêté INB en lien avec une telle activité. Les prestataires et sous-traitants, les expérimentateurs et les utilisateurs sont notamment concernés (Arrêté INB).

Sûreté nucléaire : Ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à la mise à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires de base, ainsi qu'au transport des substances radioactives, prises en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets.

Sûreté-criticité : C'est l'étude et la maîtrise des conditions permettant de se protéger dans les situations normales, incidentelles ou accidentelles contre l'occurrence d'un accident de criticité du fait d'une réaction de fissions nucléaires incontrôlée.

AREVA fournit à ses clients des solutions pour produire de l'électricité avec moins de CO₂. L'expertise du groupe et son exigence absolue en matière de sûreté, de sécurité, de transparence et d'éthique font de lui un acteur de référence, dont le développement responsable s'inscrit dans une logique de progrès continu.

Numéro un mondial du nucléaire, AREVA propose aux électriciens une offre intégrée unique qui couvre toutes les étapes du cycle du combustible, la conception et la construction de réacteurs nucléaires et les services associés. Le groupe étend ses activités aux énergies renouvelables – éolien, solaire, bioénergie, stockage d'énergie – pour devenir un des leaders mondiaux de ce secteur.

Grâce à ces deux grandes offres, les 47 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à fournir au plus grand nombre, une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

www.aveva.com

AREVA

Adresse : 33 rue La Fayette - 75009 Paris - France - Tél. : 33 (0) 1 34 96 00 00 - Fax : 33 (0) 1 34 96 00 01

L'énergie est notre avenir, économisons-la !